

## **SALON JEUNES : “ IMAJ’N 2018 ”**

**Du 7 au 14 avril 2018 à l’Espace culturel Decauville**

### **RÈGLEMENT**

Le Salon Imaj’N est un salon artistique créé par le Conseil Municipal jeunes. Il permet aux jeunes artistes amateurs d’exposer leurs œuvres le temps d’une exposition dédiée.

Divers types d’œuvres peuvent être exposés : dessins, pastels, aquarelles, sculpture, photos, vidéos, numériques...

Chaque édition du salon Imaj’N portera sur une thématique définie par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de restreindre ou d’élargir les types d’œuvres en fonction des thématiques.

Une campagne de communication sera effectuée en amont pour informer le public de la thématique choisie par les conseillers jeunes.

#### **1. CONDITIONS D’INSCRIPTION**

Peuvent participer à ce Salon les artistes amateurs âgés de 3 à 17 ans, vicinois ou élèves d’un atelier d’art ou d’un établissement scolaire vicinois dans la catégorie individuelle.

Les œuvres réalisées par les écoles maternelles, élémentaires et les collèges concourront dans la catégorie collective.

L’inscription est gratuite.

Le nombre d’œuvres admises par artiste est fixé à deux au maximum. Elles devront être classées par ordre de préférence. Selon l’importance des exposants, le groupe de travail du Salon Imaj’N pourra réduire à une le nombre d’œuvre exposée par personne.

Les œuvres devront être présentées avec leur titre ainsi que le nom et l’adresse de l’artiste. Ces informations devront figurer au dos de l’œuvre.

Les supports et les encadrements des œuvres sont à la charge de l’artiste (cadre, verre protecteur, socle...).

Le format maximum des œuvres est fixé à 120 cm x 120 cm. Les sculptures ne doivent pas excéder 120 cm de hauteur.

## **2. INSCRIPTION**

La fiche d'inscription jointe au règlement devra être remplie, signée par l'exposant et déposée impérativement au plus tard 15 jours avant l'ouverture du salon, au service Jeunesse et Prévention, à la Maison du Lac, rue des Quatre Vents ou envoyée par mail à l'adresse [jeunesse@voisins78.fr](mailto:jeunesse@voisins78.fr).

Les inscriptions parvenant hors délai au service Jeunesse et Prévention pourront être refusées.

Le groupe de travail du Salon Imaj'N se réserve le droit de refuser toute œuvre non conforme à l'esprit du Salon.

## **3. DÉPÔT DES ŒUVRES**

Le transport vers le lieu d'exposition doit être réalisé par l'artiste exposant. Le dépôt des œuvres s'effectuera le mercredi précédant l'ouverture dudit salon.

## **4. VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX**

Le vernissage se déroulera le premier jour d'ouverture du Salon.

Les œuvres individuelles seront classées selon quatre catégories d'âges :

- catégorie des 3-5 ans,
- catégorie des 6-10 ans,
- catégorie des 11-14 ans,
- catégorie des 15-17 ans.

Les œuvres collectives seront classées en trois catégories :

- écoles maternelles,
- écoles élémentaires,
- collèges.

Un prix du public par catégorie et deux prix « coup de cœur » (individuel et collectif) du Conseil municipal jeunes seront attribués après vote.

## **5. MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION**

L'exposition se déroulera sur une semaine à l'Espace culturel Decauville.

Pour la bonne marche du Salon, le groupe de travail du Salon Imaj'N se réserve le droit d'y apporter toute modification, ses décisions étant sans appel. De plus, il est responsable du placement des œuvres.

## **6. RETRAIT DES ŒUVRES**

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du Salon. Les artistes sont ainsi invités à récupérer leurs œuvres le samedi après la remise des prix, ou dès le lundi suivant à l'Espace culturel Decauville.

## **7. RESPONSABILITÉ**

Les œuvres seront traitées avec le plus grand soin. Toutefois, la Commune de Voisins le Bretonneux et les partenaires organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, accidents divers, dégradations sous quelque forme que ce soit, pouvant survenir aux œuvres exposées. Les artistes sont donc invités, s'ils le désirent, à assurer leurs œuvres.

Lu et approuvé, le

Signature de l'Artiste

Conseiller municipal jeune

Philippe MERELLI  
Maire-adjoint,  
délégué à la Jeunesse et aux  
Sports